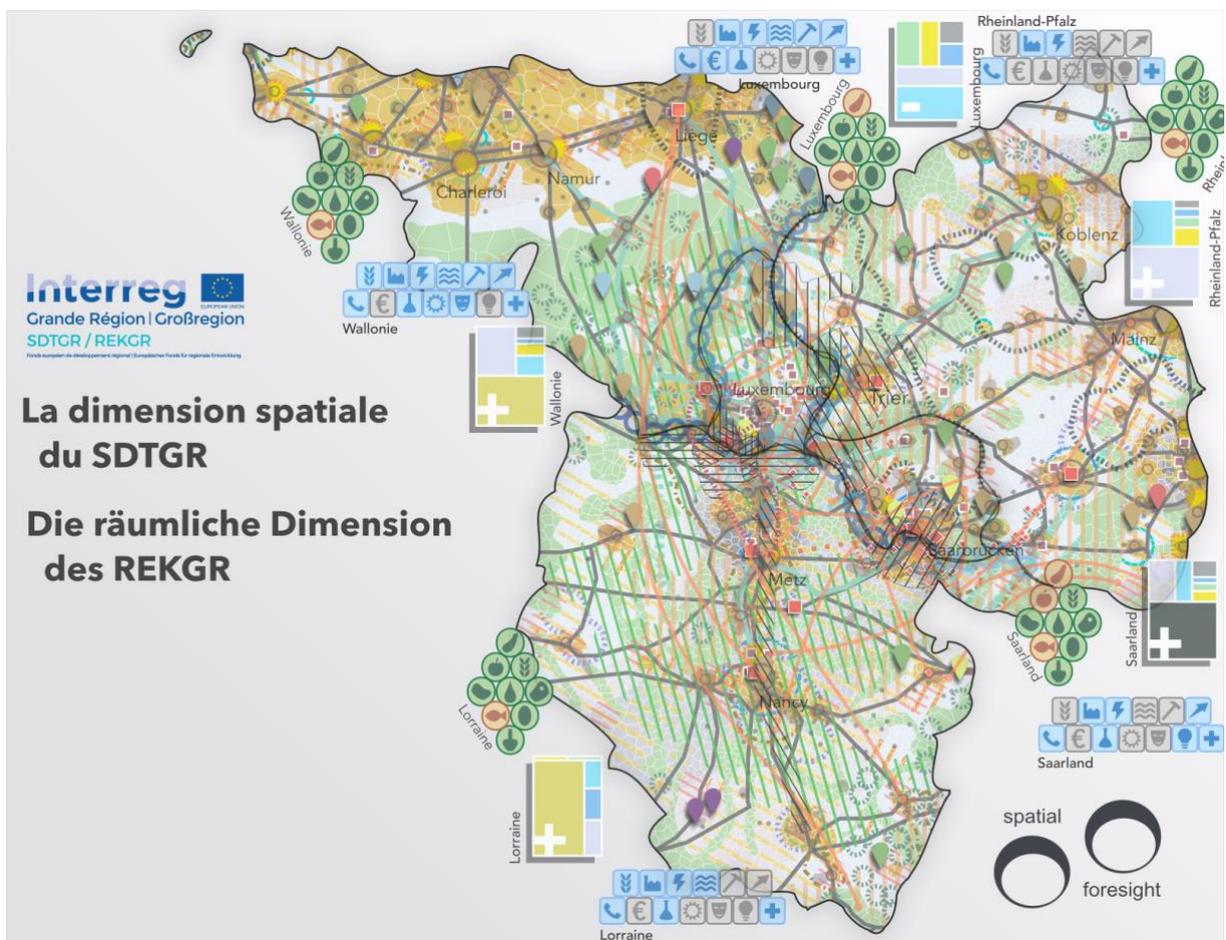


Rapport final du projet de soutien à la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle du SDTGR par l'élaboration de cartes et de recommandations pour la mise en œuvre du SDTGR dans les documents de planification des différents versants de la Grande Région

Version : 23 décembre 2021





Le présent rapport a été rédigé dans le cadre du projet Interreg de la Grande Région
« SDTGR / REKGR ».



Commanditaire :

Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire

Département de l'Aménagement du territoire
4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement
du territoire

Prestataire :

Spatial Foresight GmbH

7, rue de Luxembourg
L-7330 Heisdorf
Luxembourg



Auteurs :

Sebastian Hans, Dr Erik Gløersen, Dr Kai Böhme en collaboration avec des experts externes

Version : 23 décembre 2021

Rapport final du projet de soutien à la mise en œuvre de la stratégie
opérationnelle du SDTGR par l'élaboration de cartes et de recommandations pour
la mise en œuvre du SDTGR dans les documents de planification des différents
versants de la Grande Région



Table des matières

1	Introduction.....	5
2	Représentations cartographiques des mesures opérationnelles du SDTGR.....	7
2.1	Anticiper, accompagner, orienter les transitions pour pouvoir agir sur la gestion des ressources.....	7
2.2	Améliorer les services et favoriser l'implantation équilibrée des activités au bénéfice des populations.....	11
2.3	Développer des territoires ruraux et urbains décarbonés et résilients.....	15
2.4	Faire évoluer ensemble les projets et les structures du territoire en impliquant davantage les citoyennes et citoyens.....	19
2.5	Acteurs de la coopération transfrontalière pour la mise en œuvre future du SDTGR	22
3	Recommandations pour la mise en œuvre du SDTGR.....	26
3.1	Recommandations pour la mise en œuvre dans la Grande Région.....	26
3.1.1	Définition du problème.....	27
3.1.2	Conception des politiques.....	27
3.1.3	Adoption de la politique.....	29
3.1.4	Mise en œuvre.....	32
3.1.5	Suivi.....	35
3.1.6	Évaluation.....	36
3.2	Recommandations pour la mise en œuvre dans les versants de la Grande Région	37
3.2.1	Recommandations de mise en œuvre pour le Luxembourg.....	37
3.2.2	Recommandations de mise en œuvre pour la Wallonie.....	38
3.2.3	Recommandations de mise en œuvre pour la Lorraine.....	39
3.2.4	Recommandations pour la mise en œuvre en Rhénanie-Palatinat et en Sarre.....	40
3.2.5	Recommandations de mise en œuvre pour la Rhénanie-Palatinat.....	41
3.2.6	Recommandations de mise en œuvre pour la Sarre.....	42



Liste des abréviations

CCDT	Comité de Coordination du Développement territorial
ECBM	European cross-border Mechanism (Mécanisme transfrontalier européen)
EOM	Entwicklungskonzept Oberes Moseltal (Concept de développement de la Haute Moselle)
GECT	Groupement européen de coopération territoriale
SIG-GR	Système d'information géographique de la Grande Région
REKGR	Raumentwicklungskonzept der Großregion
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDTGR	Schéma de Développement Territorial de la Grande Région



1 Introduction

Le projet Interreg SDTGR / REKGR (en allemand : Raumentwicklungskonzept der Großregion) est mis en oeuvre par un total de 25 partenaires de projet¹ de la Grande Région. L'objectif est de développer un schéma de développement territorial soutenu par tous les acteurs de la Grande Région.

Le projet Interreg est en cours depuis 2018 et s'achèvera fin 2021. Pendant les quatre années du projet, les membres du CCDT (Comité de Coordination du Développement territorial) ont élaboré une base de connaissances et un langage commun et ont commandé une analyse approfondie de la Grande Région. Sur cette base, 45 mesures opérationnelles ont été identifiées dans le cadre de la stratégie opérationnelle transfrontalière de la Grande Région sous quatre axes stratégiques, qui structurent la future coopération transfrontalière. A l'avenir, le travail du CCDT doit se poursuivre et aboutir à une vision pour le développement territorial de la Grande Région.

Afin de soutenir le travail futur du CCDT avec la stratégie opérationnelle transfrontalière, Spatial Foresight a été chargé de développer des cartes et des recommandations. L'objectif des cartes (voir chapitre 2) est de représenter la dimension spatiale des mesures de la stratégie opérationnelle afin de mieux identifier les potentiels et les risques spatiaux. Le développement des recommandations doit faciliter la mise en œuvre du SDTGR dans les documents de planification des versants de la Grande Région et favoriser la mise en œuvre au niveau de la Grande Région dans son ensemble (voir chapitre 3).

Le présent projet a été réalisé entre novembre 2021 et décembre 2021. Il a donné lieu à plusieurs réunions de concertation entre le commanditaire et le contractant. L'équipe d'experts de Spatial Foresight a également été mobilisée afin de spatialiser les mesures opérationnelles et d'interviewer les membres du CCDT pour le développement des recommandations.

Élaboration des représentations cartographiques des mesures opérationnelles

La stratégie opérationnelle comprend quatre axes stratégiques, chacun d'entre eux étant différencié par plusieurs mesures opérationnelles. Les mesures opérationnelles couvrent un large éventail de thèmes et sont ordonnées autour de trois niveaux spatiaux, à savoir le niveau de la Grande Région dans son ensemble, le niveau de l'espace métropolitain central autour de Luxembourg et le niveau des territoires transfrontaliers de proximité.

¹ Le partenariat du projet SDTGR se compose de 25 opérateurs, dont 9 disposant d'un budget. Il s'agit du Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département de l'aménagement du territoire, du Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (Liser), de l'Université de Liège, de l'Université libre de Bruxelles, de l'Université catholique de Louvain, d'Aix-Marseille Université, du Ministerium für Inneres, Bauen und Sport Saarland, du Ministerium des Inneren und für Sport Rheinland-Pfalz, de Moselle Attractivité, de la Préfecture de région Grand Est, de la Région Grand Est, du Conseil Départemental de la Meuse, du Conseil Départemental de la Moselle, du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, de la Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie (DG04), d'IDELUX, de l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC), d'EuRegio SaarLorLux + asbl., du Réseau de villes QuattroPole Luxembourg - Metz - Saarbrücken – Trier, du GECT Alzette Belval, de l'Université de la Grande Région – UniGR a.s.b.l., du Regionalverband Saarbrücken, de la Struktur- und Genehmigungsdirektion Nord Koblenz, de la Planungsgemeinschaft Region Trier et de la Ville de Kaiserslautern.



Afin de permettre une représentation cartographique de la stratégie opérationnelle, les mesures ont été spatialisées. Cela signifie que les aspects potentiellement concernés par la mise en œuvre des mesures opérationnelles ont été regroupés sur les cartes. Pour chaque action opérationnelle, des informations appropriées produites au niveau de la Grande Région ont été recherchées. Ces informations ont été attribuées à des mesures opérationnelles concrètes et discutées avec le commanditaire. Sur la base du résultat de la discussion, les cartes ont été réalisées afin de représenter spatialement la stratégie opérationnelle transfrontalière. Une carte a été élaborée séparément pour les acteurs de la stratégie opérationnelle transfrontalière.

Recommandations pour la mise en œuvre du SDTGR

Le commanditaire a chargé l'équipe d'experts de développer des recommandations visant à intégrer davantage le SDTGR et la stratégie opérationnelle dans les systèmes d'aménagement du territoire des entités membres de la Grande Région et à en simplifier la mise en œuvre. Pour ce faire, un questionnaire a été élaboré en concertation avec le commanditaire afin de récolter le plus d'informations possible. Ainsi, 12 entretiens ont été réalisés au total avec les 15 experts techniques du CCDT du Sommet de la Grande Région. Les entretiens ont été organisés entre le 22 novembre et le 10 décembre 2021 et ont été documentés individuellement.

Sur la base des résultats des entretiens, l'équipe d'experts a élaboré des recommandations. Ces recommandations se rapportent au niveau de la Grande Région dans son ensemble (voir chapitre 3.1) et pour les différentes régions partenaires de la Grande Région (voir chapitre 3.2). La ventilation des recommandations entre les versants de la Grande Région permet de formuler, outre des recommandations générales, des recommandations adaptées aux systèmes de planification respectifs.

Les recommandations ont été développées à partir du point de vue d'experts externes qui ne sont pas impliqués dans le CCDT. Les déclarations individuelles des experts ont été traitées pour les recommandations et les informations issues des documentations d'entretien ont été combinées. L'observation externe a permis de mettre en évidence des aspects « à portée de main » qui promettent des résultats avec peu d'efforts. Pour une différenciation plus poussée et la mise en œuvre concrète des recommandations, une coopération plus approfondie et l'expertise des experts techniques du CCDT sont nécessaires.

Dans toutes les parties de la Grande Région, les documents d'objectifs des systèmes d'aménagement du territoire sont en cours de révision ou le seront dans un avenir proche. Il en résulte des opportunités par la possibilité d'intégrer des thèmes transfrontaliers dans ces documents ou par la mise en œuvre de nouveaux instruments transfrontaliers. Cependant ces révisions, en modifiant le système d'aménagement d'un territoire donné, peuvent aussi constituer un obstacle à l'intégration de thèmes transfrontaliers.



2 Représentations cartographiques des mesures opérationnelles du SDTGR

Le chapitre suivant présente les représentations cartographiques des axes stratégiques de la stratégie opérationnelle.

2.1 Anticiper, accompagner, orienter les transitions pour pouvoir agir sur la gestion des ressources

La Grande Région dispose de nombreux potentiels qui peuvent être exploités par des mesures de l'axe stratégique 1 « Anticiper, accompagner, orienter les transitions pour pouvoir agir sur la gestion des ressources ».

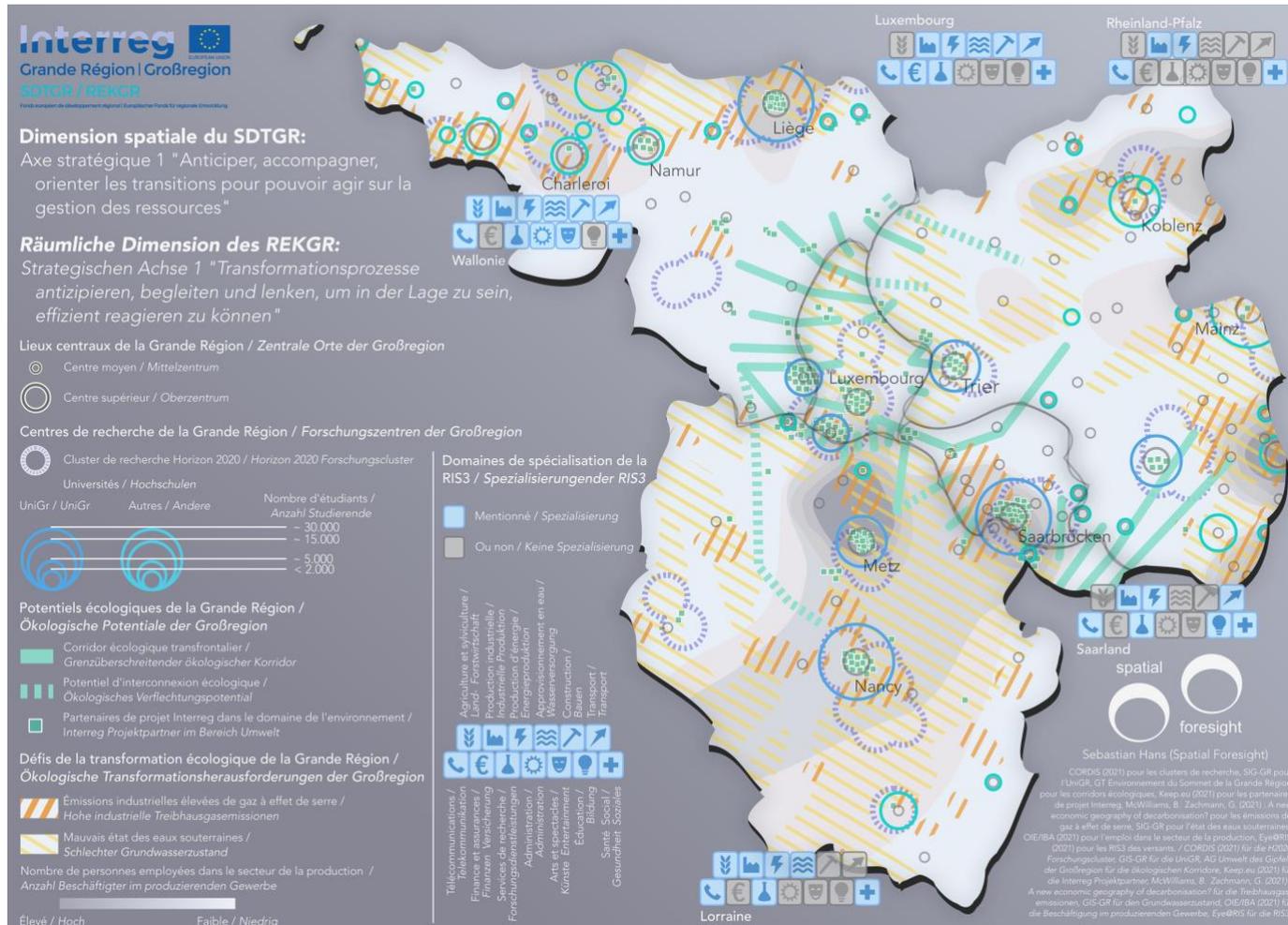
Action opérationnelle	Explication
Coopération renforcée sur une série de filières de stratégies intelligentes entre les territoires composant la Grande Région	La Grande Région compte de nombreux instituts de recherche et universités qui participent aux projets de l'instrument de financement de la recherche Horizon 2020. Par ailleurs, les sites universitaires de la Grande Région constituent des acteurs centraux de l'action opérationnelle. L'Université de la Grande Région en particulier, qui regroupe une partie des moyennes et grandes universités de la Grande Région sur les différents sites, joue un rôle clé dans l'objectif d'internationalisation.
Accélérer une coopération renforcée sur une série de filières de stratégies intelligentes entre les territoires composant la Grande Région	Il existe de nombreux points d'intersection entre les stratégies régionales d'innovation des versants de la Grande Région. Les spécialisations de la production industrielle, de la production d'énergie, des télécommunications et du domaine de la santé et du social se retrouvent dans toutes les régions partenaires. En outre, il existe un potentiel de synergies, par exemple entre les spécialisations liées à l'agriculture, la sylviculture et la construction, qui peuvent être exploitées entre les régions partenaires.
Assurer un réseau écologique transfrontalier permettant d'assurer la biodiversité	De nombreux corridors transfrontaliers existent déjà au-delà des frontières de la Grande Région. Néanmoins, il existe dans certaines zones frontalières un potentiel d'interconnexion écologique supplémentaire qui pourrait être développé.



Stimuler de nouvelles chaînes de valeurs en réponse aux besoins d'adaptation aux transitions environnementales, énergétiques et climatiques	L'action opérationnelle est particulièrement pertinente dans les régions de la Grande Région où les émissions de gaz à effet de serre dues à la production industrielle sont élevées. De nombreux acteurs travaillent déjà sur de nouvelles approches dans la Grande Région, ce qui peut être illustré par les partenaires de projets Interreg qui coopèrent dans le cadre de l'objectif thématique 6 « Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources ».
Protéger les ressources en eau visant la recherche d'une adéquation entre les usages de l'eau et la qualité de la ressource disponible	La Grande Région compte de nombreuses zones où l'état des eaux souterraines est mauvais et où des mesures pourraient être mises en œuvre dans le cadre de l'action opérationnelle.
Étudier et mettre en œuvre les possibilités de synergies concernant la numérisation de l'industrie (industrie 4.0) dans le secteur manufacturier	Un nombre élevé de salariés dans le secteur de la production met en évidence un besoin d'adaptation important pour la production industrielle de la Grande Région.



Carte 1 Dimension spatiale de l'axe stratégique 1



Version : 23 décembre 2021
 Rapport final du projet de soutien à la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle du SDTGR par l'élaboration de cartes et de recommandations pour la mise en œuvre du SDTGR dans les documents de planification des différents versants de la Grande Région



2.2 Améliorer les services et favoriser l'implantation équilibrée des activités au bénéfice des populations

L'axe stratégique 2 « Améliorer les services et favoriser l'implantation équilibrée des activités au bénéfice des populations » concerne les nombreux services et offres transfrontaliers destinés aux citoyens de la Grande Région. Les acteurs institutionnels de la coopération transfrontalière sont également importants pour cet axe stratégique et transparaissent dans plusieurs mesures opérationnelles. Ces institutions sont présentées dans la carte 2.5.

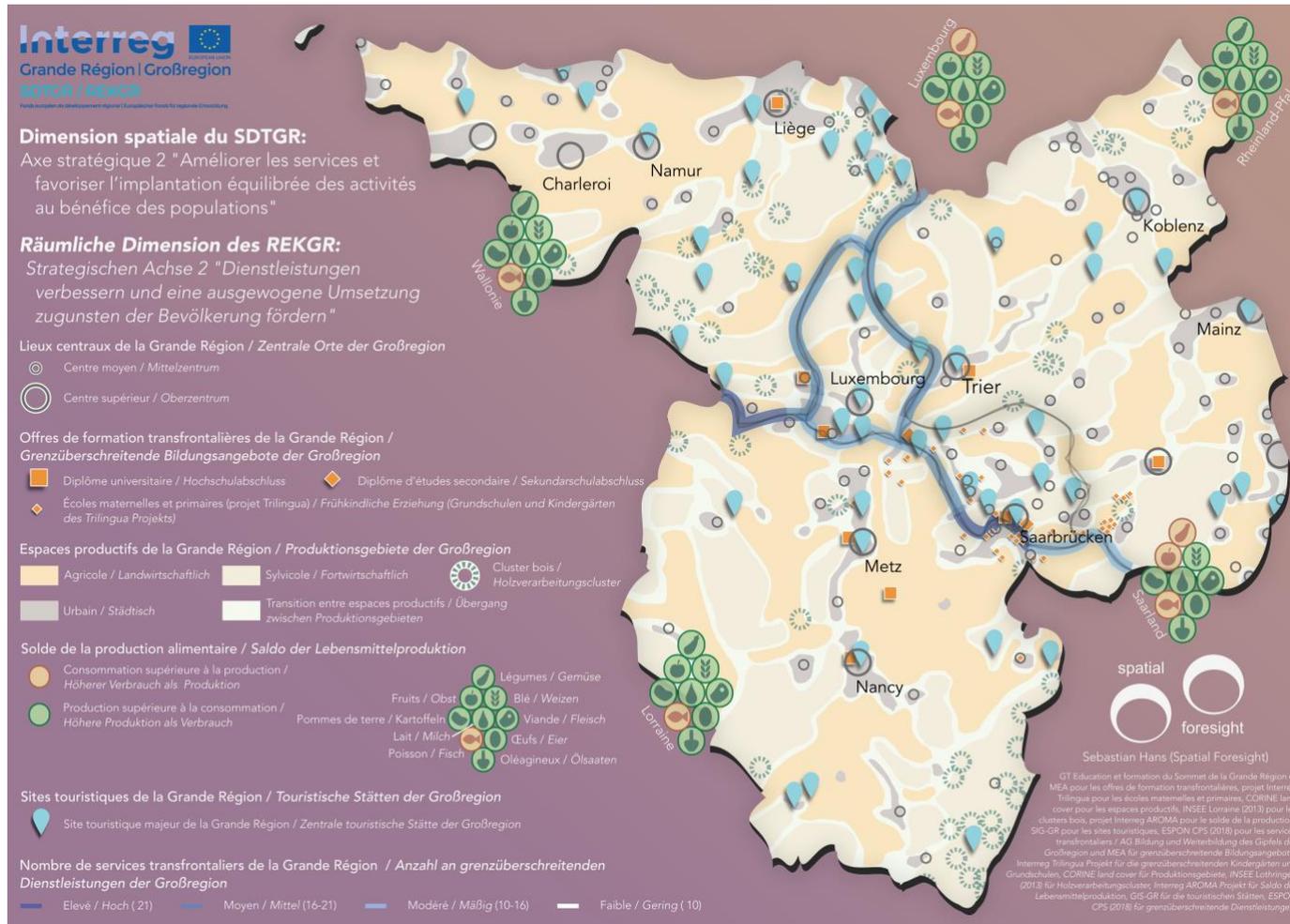
Action opérationnelle	Explication
Coordonner et accompagner les stratégies promouvant le multilinguisme et la mobilité transfrontalière	L'un des aspects très développés de la Grande Région est l'offre d'enseignement transfrontalier. Outre les établissements d'enseignement supérieur de la Grande Région, qui permettent d'obtenir des diplômes transfrontaliers, il existe deux écoles transfrontalières. De nombreuses écoles maternelles et primaires coopèrent dans le cadre du projet Interreg « Trilingua », qui promeut l'éducation précoce dans la langue du voisin.
Promouvoir les circuits courts	Outre les zones de production agricole, qui jouent un rôle important dans l'approvisionnement alimentaire des habitants de la Grande Région, il existe également des zones de production urbaine et forestière qui peuvent être identifiées sur la base de l'utilisation des sols. Le solde de la production alimentaire montre quels aliments sont produits en quantité suffisante et quels aliments sont importés.
Valoriser/stimuler l'expertise grand-régionale de la filière bois en structurant des mises en réseau porteuses de masses critiques compétitives	Les clusters de la transformation du bois sont pertinents pour la mise en œuvre de l'action opérationnelle du SDTGR.



Mettre en place une offre coordonnée afin de développer et de promouvoir des destinations attractives au sein de la Grande Région	La dimension touristique des mesures opérationnelles peut être spatialisée par des sites touristiques de la Grande Région. La carte ne présente pas tous les sites, mais les plus emblématiques qui ont été identifiés dans le cadre du projet Interreg de marketing touristique numérique pour la Grande Région et qui ont fait l'objet d'une préparation cartographique par le SIG-GR
Établir un branding territorial partagé (équipements, capitales de la culture, etc.), pour maximiser la valorisation des potentiels touristiques, patrimoniaux et culturels en mettant en commun les initiatives de promotion touristique et culturelle	
Maximiser la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager et des réseaux fluviaux, pédestres et cyclables dans une approche partagée transfrontalière	
Améliorer l'accès transfrontalier aux services de proximité, en renforçant les interactions dans le domaine des services d'intérêt général	Dans la Grande Région, il existe des zones frontalières dans lesquelles de nombreux services transfrontaliers sont proposés. Dans certaines zones, il existe un potentiel de développement des services transfrontaliers.



Carte 2 Dimension spatiale de l'axe stratégique 2



Version : 23 décembre 2021
 Rapport final du projet de soutien à la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle du SDTGR par l'élaboration de cartes et de recommandations pour la mise en œuvre du SDTGR dans les documents de planification des différents versants de la Grande Région



Dimension spatiale du SDTGR:

Axe stratégique 2 "Améliorer les services et favoriser l'implantation équilibrée des activités au bénéfice des populations"

Räumliche Dimension des REKGR:

Strategischen Achse 2 "Dienstleistungen verbessern und eine ausgewogene Umsetzung zugunsten der Bevölkerung fördern"

Lieux centraux de la Grande Région / Zentrale Orte der Großregion

-  Centre moyen / Mittelzentrum
-  Centre supérieur / Oberzentrum

Offres de formation transfrontalières de la Grande Région / Grenzüberschreitende Bildungsangebote der Großregion

-  Diplôme universitaire / Hochschulabschluss
-  Diplôme d'études secondaire / Sekundarschulabschluss
-  Écoles maternelles et primaires (projet Trilingua) / Frühkindliche Erziehung (Grundschulen und Kindergärten des Trilingua Projekts)

Espaces productifs de la Grande Région / Produktionsgebiete der Großregion

-  Agricole / Landwirtschaftlich
-  Sylvicole / Forwirtschaftlich
-  Cluster bois / Holzverarbeitungscluster
-  Urbain / Städtisch
-  Transition entre espaces productifs / Übergang zwischen Produktionsgebieten

Solde de la production alimentaire / Saldo der Lebensmittelproduktion

-  Consommation supérieure à la production / Höherer Verbrauch als Produktion
 -  Production supérieure à la consommation / Höhere Produktion als Verbrauch
- Fruits / Obst Légumes / Gemüse Blé / Weizen
Pommes de terre / Kartoffeln Viande / Fleisch
Lait / Milch Œufs / Eier
Poisson / Fisch Oléagineux / Ölsaaten

Sites touristiques de la Grande Région / Touristische Stätten der Großregion

-  Site touristique majeur de la Grande Région / Zentrale touristische Stätte der Großregion

Nombre de services transfrontaliers de la Grande Région / Anzahl an grenzüberschreitenden Dienstleistungen der Großregion

-  Élevé / Hoch (21)
-  Moyen / Mittel (16-21)
-  Modéré / Mäßig (10-16)
-  Faible / Gering (10)



2.3 Développer des territoires ruraux et urbains décarbonés et résilients

Pour la spatialisation de l'axe stratégique 3 « Développer des territoires ruraux et urbains décarbonés et résilients », de nombreux lieux de la Grande Région peuvent être identifiés.

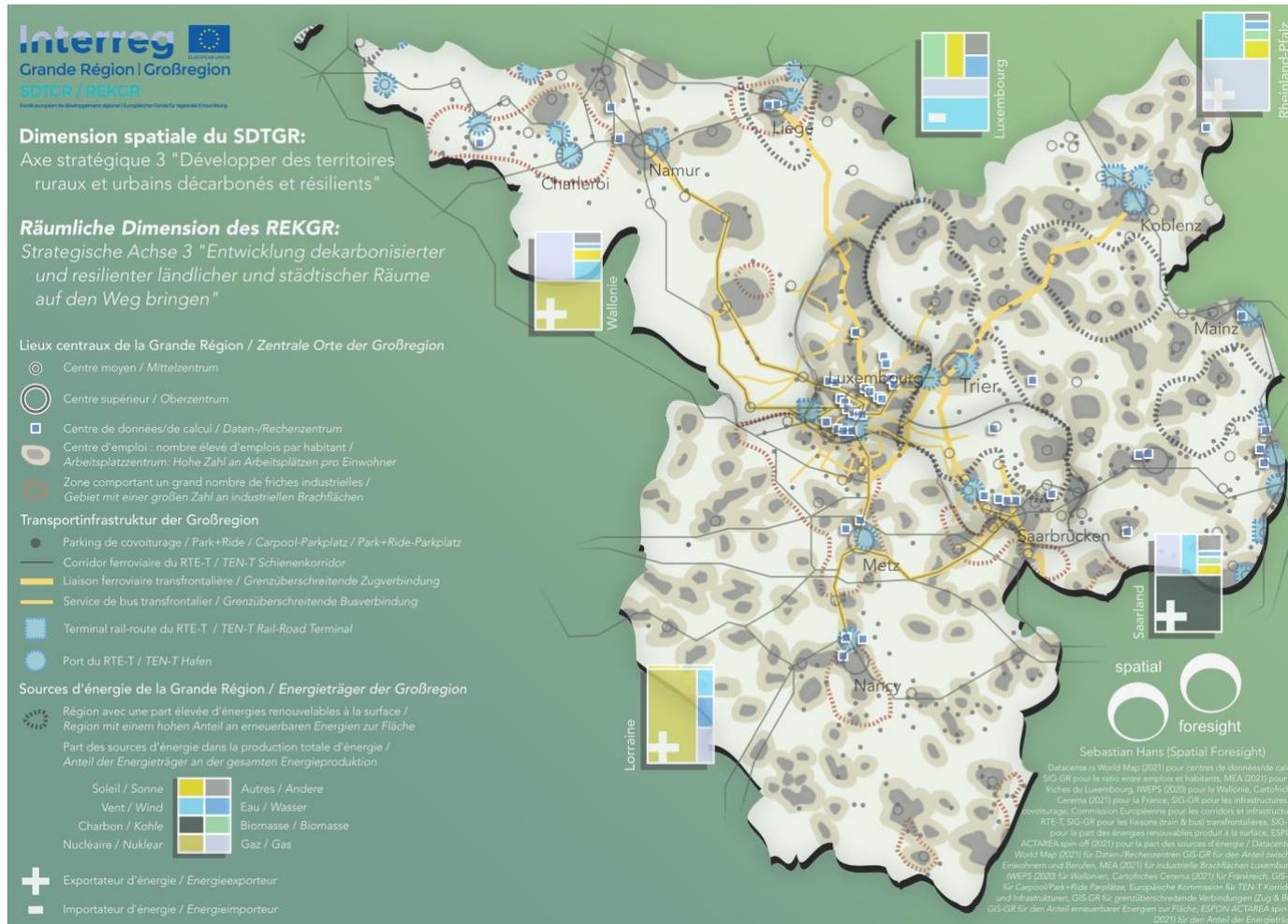
Action opérationnelle	Explication
Élaboration d'un concept de cloud de données énergie (Energy-Data-Cloud) au sein du secteur, intégrant les données des réserves et des centrales de régulation, capable de gérer un volume croissant d'échange de données, les normes de sécurité et les besoins en information des acteurs du marché	Les centres de données et de calcul de la Grande Région seront probablement pertinents, car un échange de données croissant et de nouvelles exigences s'appuieront sur l'infrastructure de serveurs de la Grande Région.
Réduire l'artificialisation du sol, en assurant plus de cohérence dans la localisation d'emplois et d'habitat dans les différents versants de la Grande Région	Les mesures pourraient se concentrer sur les zones qui présentent un nombre élevé d'emplois par habitant. Dans certaines parties de la Grande Région, il existe un grand nombre de friches industrielles qui offrent des conditions idéales pour l'extension de l'habitat et le développement économique.
Assurer l'intégration multimodale du territoire aux grands corridors de transport européen	Les réseaux RTE-T, qui traversent de nombreuses zones de la Grande Région, sont pertinents pour l'action opérationnelle. Les terminaux du réseau RTE-T sont également importants et se retrouvent sous la forme de ports et de terminaux route-rail.
Gérer la mobilité durable par la réduction de l'autosolisme et le développement du télétravail	Il existe déjà aujourd'hui de nombreux parkings de covoiturage et Park+Ride qui permettent de faire progresser cette action opérationnelle.



Développer les services sur les lignes de chemin de fer pour mieux relier les pôles urbains de l'espace central, dans son noyau ainsi que dans sa moyenne périphérie et atteindre des temps de trajet en train inférieurs au déplacement en voiture	Le réseau dense de liaisons transfrontalières par bus et par train peut être utilisé pour la spatialisation de la mesure.
Assurer l'approvisionnement énergétique de la Grande Région	En ce qui concerne le développement des énergies durables sous la mesure, il est possible de cartographier les régions qui présentent déjà une forte densité d'énergie renouvelable par rapport à la superficie. Ces régions sont particulièrement bien préparées à la transition énergétique.
Assurer l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité	Seule une région partenaire importe plus d'énergie qu'elle n'en produit. Cependant, de nombreuses versants de la Grande Région sont fortement dépendantes des combustibles fossiles.



Carte 3 Dimension spatiale de l'axe stratégique 3



Version : 23 décembre 2021
Rapport final du projet de soutien à la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle du SDTGR par l'élaboration de cartes et de recommandations pour la mise en œuvre du SDTGR dans les documents de planification des différents versants de la Grande Région



Dimension spatiale du SDTGR:

Axe stratégique 3 "Développer des territoires ruraux et urbains décarbonés et résilients"

Räumliche Dimension des REKGR:

Strategische Achse 3 "Entwicklung dekarbonisierter und resilienter ländlicher und städtischer Räume auf den Weg bringen"

Lieux centraux de la Grande Région / Zentrale Orte der Großregion

-  Centre moyen / Mittelzentrum
-  Centre supérieur / Oberzentrum
-  Centre de données/de calcul / Daten-/Rechenzentrum
-  Centre d'emploi : nombre élevé d'emplois par habitant / Arbeitsplatzzentrum: Hohe Zahl an Arbeitsplätzen pro Einwohner
-  Zone comportant un grand nombre de friches industrielles / Gebiet mit einer großen Zahl an industriellen Brachflächen

Transportinfrastructure der Großregion

-  Parking de covoiturage / Park+Ride / Carpool-Parkplatz / Park+Ride-Parkplatz
-  Corridor ferroviaire du RTE-T / TEN-T Schienenkorridor
-  Liaison ferroviaire transfrontalière / Grenzüberschreitende Zugverbindung
-  Service de bus transfrontalier / Grenzüberschreitende Busverbindung
-  Terminal rail-route du RTE-T / TEN-T Rail-Road Terminal
-  Port du RTE-T / TEN-T Hafen

Sources d'énergie de la Grande Région / Energieträger der Großregion

-  Région avec une part élevée d'énergies renouvelables à la surface / Region mit einem hohen Anteil an erneuerbaren Energien zur Fläche
- Part des sources d'énergie dans la production totale d'énergie / Anteil der Energieträger an der gesamten Energieproduktion

Soleil / Sonne		Autres / Andere
Vent / Wind		Eau / Wasser
Charbon / Kohle		Biomasse / Biomasse
Nucléaire / Nuklear		Gaz / Gas

-  Exportateur d'énergie / Energieexporteur
-  Importateur d'énergie / Energieimporteur



2.4 Faire évoluer ensemble les projets et les structures du territoire en impliquant davantage les citoyennes et citoyens

Sous l'axe stratégique 4 « Faire évoluer ensemble les projets et les structures du territoire en impliquant davantage les citoyennes et citoyens », seules quelques mesures opérationnelles permettant une spatialisation des mesures du SDTGR peuvent être identifiées. Les acteurs de la coopération transfrontalière sont également importants pour cet axe stratégique et apparaissent dans plusieurs mesures opérationnelles. Ces institutions sont présentées dans la carte 2.5.

Action opérationnelle	Explication
Création de structures de gouvernance permettant également l'implication du niveau communal	Les communes constituent un acteur central de la région, car elles disposent d'instruments exécutifs d'aménagement du territoire qui sont importants pour la mise en œuvre du SDTGR.
Développer des actions de mobilisation des citoyens et des jeunes face aux processus de transformation	La mesure permet d'identifier les zones dans lesquelles on trouve une forte proportion de jeunes.
Introduction d'instruments de pilotage pour la planification régionale afin d'aborder les processus de changement en commun entre les acteurs institutionnels	Des instruments d'aménagement du territoire sont appliqués dans toutes les versants de la Grande Région. Les objectifs de ces stratégies et plans diffèrent et ne sont pas comparables en soi. Il existe néanmoins des objectifs directeurs similaires dans les plans d'aménagement du territoire. Ainsi, l'extension de la centralité comme conséquence d'une extension des fonctions urbaines ou d'une croissance démographique des centres supérieurs et moyens de la Grande Région peut être identifiée dans les documents de planification. Les corridors de circulation et de transport se retrouvent également dans tous les plans et stratégies d'aménagement du territoire et peuvent ainsi être utilisés pour la spatialisation du SDTGR. Les grands équilibres entre fonctions associées aux différents espaces (zones d'habitation en tant que centres urbains et des espaces naturels en tant que zones de protection ou de conservation de la nature) sont également disponibles pour chaque composante de la Grande Région.



Carte 4 Dimension spatiale de l'axe stratégique 4



Version : 23 décembre 2021

Rapport final du projet de soutien à la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle du SDTGR par l'élaboration de cartes et de recommandations pour la mise en œuvre du SDTGR dans les documents de planification des différents versants de la Grande Région



Interreg 
EUROPEAN UNION

Grande Région | Großregion

SDTGR / REKGR

Fonds européen de développement régional | Europäischer Fonds für regionale Entwicklung

Dimension spatiale du SDTGR:

Axe stratégique 4 "Faire évoluer ensemble les projets et les structures du territoire en impliquant davantage les citoyennes et citoyens"

Räumliche Dimension des REKGR:

Strategische Achse 4 "Gemeinsame Weiterentwicklung der Projekte und Strukturen der Großregion unter stärkerer Einbeziehung der Bürgerinnen und Bürger"

Lieux centraux de la Grande Région / Zentrale Orte der Großregion

 Centre moyen / Mittelzentrum

 Centre supérieur / Oberzentrum

Potentiels et défis de la participation /
Potentiale und Herausforderung für die Partizipation



Communes de la Grande Région / Gemeinden der Großregion



Forte proportion de jeunes / Hoher Anteil junger Bevölkerung



Décroissance de la population / Bevölkerungsrückgang

L'aménagement du territoire des versants de la Grande Région /
Raumordnung der Teilgebiete der Großregion



Renforcement du rôle des espaces de coworking / Rolle der Coworking Spaces stärken



Corridor de circulation et de transport / Verkehrs- und Transportkorridor



Corridor de bus transfrontalier / Grenzüberschreitender Buskorridor



Corridor ferroviaire transfrontalier / Grenzüberschreitender Schienenkorridor



Corridor à grande vitesse / Hochgeschwindigkeitskorridor



Espace naturel / Naturraum



Zone d'habitation / Siedlungsgebiet

Version : 23 décembre 2021

Rapport final du projet de soutien à la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle du SDTGR par l'élaboration de cartes et de recommandations pour la mise en œuvre du SDTGR dans les documents de planification des différents versants de la Grande Région



2.5 Acteurs de la coopération transfrontalière pour la mise en œuvre future du SDTGR

Parmi les quatre axes stratégiques de la stratégie opérationnelle du SDTGR figurent de nombreuses mesures qui se rapportent à la coopération entre les acteurs de la Grande Région. C'est pourquoi il semble judicieux de représenter également sur une carte la structure complexe des acteurs sous forme de dimension transversale.

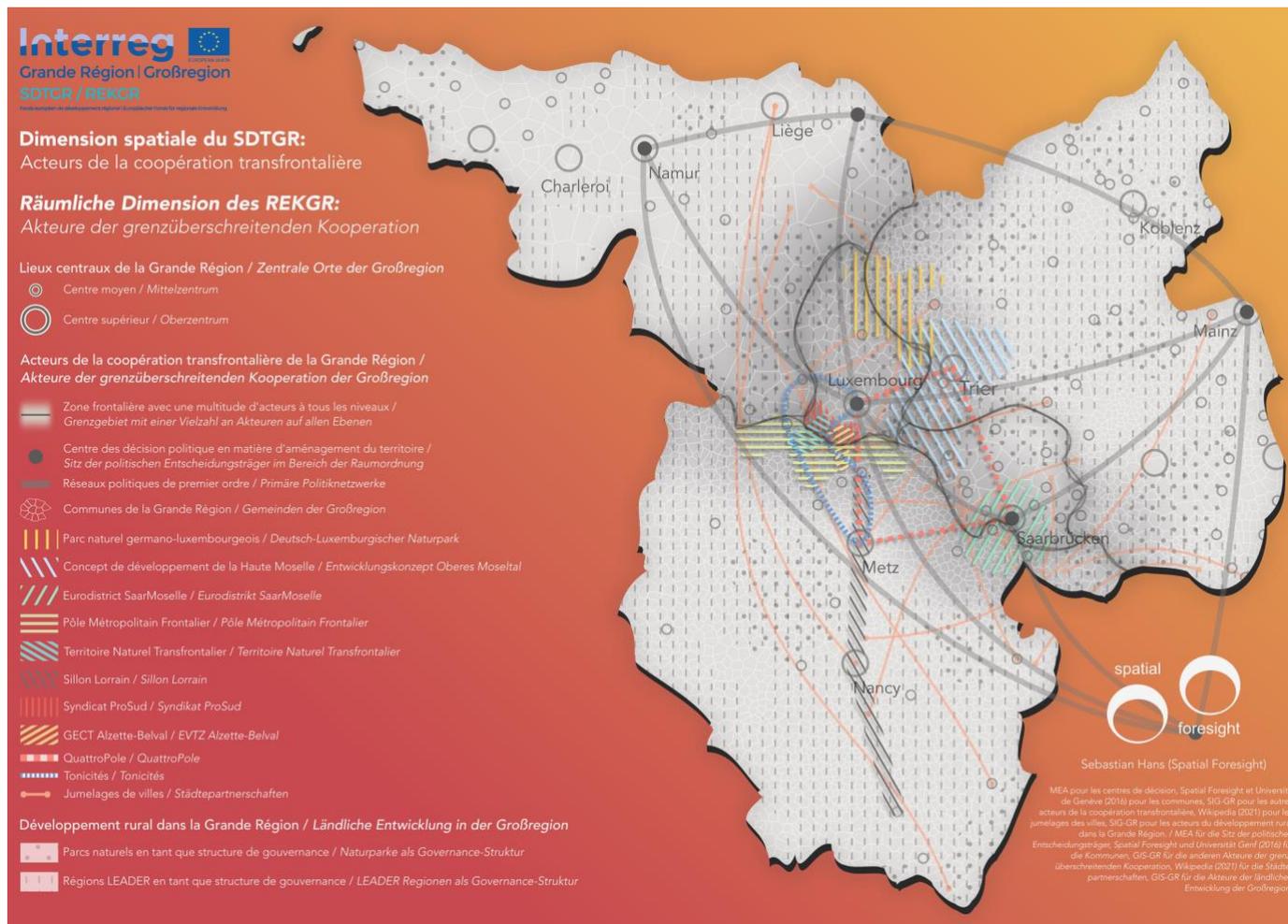
Axe stratégique et action opérationnelle	Explication
<p>Axe 2 : Améliorer les services et favoriser l'implantation équilibrée des activités au bénéfice des populations</p> <p>Action opérationnelle : renforcer la fonction des réseaux de villes et de communes de la Grande Région dans la dynamique du marché de l'emploi transfrontalier</p>	<p>Les acteurs de la coopération transfrontalière peuvent être sollicités pour la spatialisation de différentes mesures opérationnelles.</p> <p>Les relations fonctionnelles transfrontalières de la Grande Région sont nombreuses et couvrent des territoires différents selon les thématiques considérées (par ex. coopération économique, frontaliers, etc.). C'est pourquoi la zone frontalière, en tant que surface de contact entre les versants de la Grande Région, ne peut être délimitée que de manière approximative. Une localisation précise est possible pour les décideurs politiques dans le domaine de l'aménagement du territoire de la Grande Région. Les réseaux du Sommet de la Grande Région s'étendent entre les sièges des autorités responsables de l'aménagement du territoire et influencent la définition des priorités politiques de l'aménagement du territoire transfrontalier de la Grande Région.</p>
<p>Axe 4 : Faire évoluer ensemble les projets et les structures du territoire en impliquant davantage les citoyennes et citoyens</p> <p>Action opérationnelle : création de structures de gouvernance permettant également l'implication du niveau communal.</p>	
<p>Axe 4 : Faire évoluer ensemble les projets et les structures du territoire en impliquant davantage les citoyennes et citoyens</p> <p>Action opérationnelle : développement de la gouvernance à l'aide de nouveaux instruments opérationnels (droit à l'expérimentation, ECBM, etc.) et implication du niveau local dans les décisions du niveau régional ayant un impact transfrontalier.</p>	<p>Pour la mise en œuvre des objectifs de l'aménagement du territoire, les communes de la Grande Région sont un partenaire important grâce aux instruments exécutifs communaux, tels que les plans d'occupation des sols. Plusieurs communes ont déjà consolidé la coopération transfrontalière par le biais de réseaux et d'institutions. Ces acteurs travaillent le long des frontières et poursuivent pour la plupart des objectifs concrets. De nombreuses</p>



	<p>communes sont en outre jumelées, ce qui permet un échange suivi entre les administrations et les populations.</p> <p>Concernant les groupes cibles pour les mesures du SDTGR, dans certains territoires, il y a une forte proportion de jeunes habitants, dans autres territoires, la population se trouve en état de décroissance.</p>
<p>Axe 3 : Développer des territoires ruraux et urbains décarbonés et résilients</p> <p>Action opérationnelle : Lever le potentiel d'une coopération intercommunale de proximité afin de créer de la valeur locale et contribuer ainsi au développement économique de l'espace rural</p>	<p>La mesure peut s'appuyer sur les structures de gouvernance existantes dans les zones rurales, par exemple les parcs naturels et les régions LEADER de la Grande Région.</p>
<p>Axe 3 : Développer des territoires ruraux et urbains décarbonés et résilients</p>	<p>Le transport et la mobilité jouent un rôle central en tant que thème transversal dans la Grande Région. C'est pourquoi les liaisons transfrontalières sont pertinentes, même si aucune des mesures opérationnelles de l'axe ne les désigne explicitement.</p>



Carte 5 Acteurs de la coopération transfrontalière



Version : 23 décembre 2021
Rapport final du projet de soutien à la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle du SDTGR par l'élaboration de cartes et de recommandations pour la mise en œuvre du SDTGR dans les documents de planification des différents versants de la Grande Région



Interreg 

Grande Région | Großregion

SDTGR / REKGR

Fonds européen de développement régional | Europäischer Fonds für regionale Entwicklung

Dimension spatiale du SDTGR:

Acteurs de la coopération transfrontalière

Räumliche Dimension des REKGR:

Akteure der grenzüberschreitenden Kooperation

Lieux centraux de la Grande Région / Zentrale Orte der Großregion

 Centre moyen / Mittelzentrum

 Centre supérieur / Oberzentrum

Acteurs de la coopération transfrontalière de la Grande Région /
Akteure der grenzüberschreitenden Kooperation der Großregion

 Zone frontalière avec une multitude d'acteurs à tous les niveaux /
Grenzgebiet mit einer Vielzahl an Akteuren auf allen Ebenen

 Centre des décisions politiques en matière d'aménagement du territoire /
Sitz der politischen Entscheidungsträger im Bereich der Raumordnung

 Réseaux politiques de premier ordre / Primäre Politiknetzwerke

 Communes de la Grande Région / Gemeinden der Großregion

 Parc naturel germano-luxembourgeois / Deutsch-Luxemburgischer Naturpark

 Concept de développement de la Haute Moselle / Entwicklungskonzept Oberes Moseltal

 Eurodistrict SaarMoselle / Eurodistrikt SaarMoselle

 Pôle Métropolitain Frontalier / Pôle Métropolitain Frontalier

 Territoire Naturel Transfrontalier / Territoire Naturel Transfrontalier

 Sillon Lorrain / Sillon Lorrain

 Syndicat ProSud / Syndikat ProSud

 GECT Alzette-Belval / EVTZ Alzette-Belval

 QuattroPole / QuattroPole

 Tonicités / Tonicités

 Jumelages de villes / Städtepartnerschaften

Développement rural dans la Grande Région / Ländliche Entwicklung in der Großregion

 Parcs naturels en tant que structure de gouvernance / Naturparke als Governance-Struktur

 Régions LEADER en tant que structure de gouvernance / LEADER Regionen als Governance-Struktur

Version : 23 décembre 2021

Rapport final du projet de soutien à la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle du SDTGR par l'élaboration de cartes et de recommandations pour la mise en œuvre du SDTGR dans les documents de planification des différents versants de la Grande Région



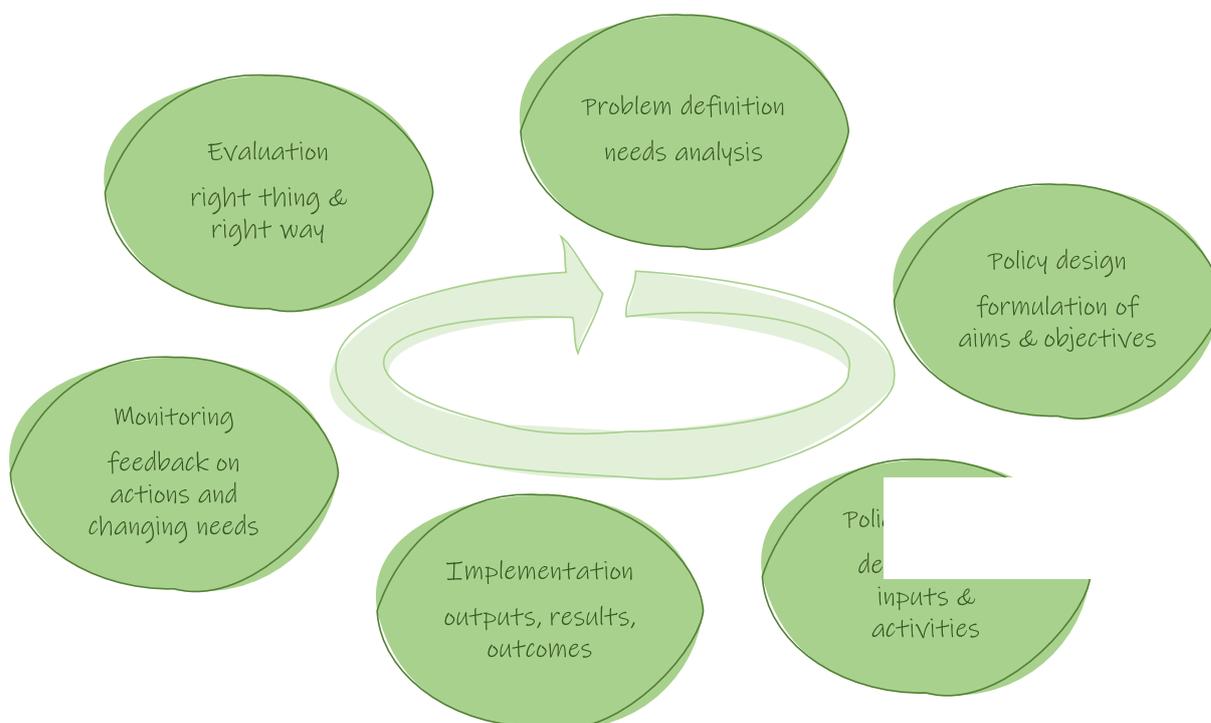
3 Recommandations pour la mise en œuvre du SDTGR

Les recommandations ont été élaborées sur la base d'entretiens avec des membres du CCDT. Elles concernent différents niveaux et domaines du SDTGR. Ci-dessous, les recommandations sont présentées pour le niveau de la Grande Région (chapitre 3.1) et pour les différents versants de la Grande Région (chapitre 3.2).

3.1 Recommandations pour la mise en œuvre dans la Grande Région

Le cycle de politique décrit le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'adaptation continue des politiques publiques (voir Illustration 1). Les différentes étapes se basent les unes sur les autres, après l'achèvement d'une révolution complète, le cycle recommence depuis le début afin de pouvoir adapter les politiques à des conditions cadres modifiées. Le cycle se divise en six étapes le long desquelles les recommandations sont structurées pour le niveau de la Grande Région.

Illustration 1 Étapes du cycle de la politique



Source : Spatial Foresight, 2021



3.1.1 Définition du problème

La définition des problèmes sert à définir les besoins d'intervention. Des études et des analyses sont réalisées afin de délimiter les problèmes et de justifier l'action publique. Cette étape permet également de formuler des hypothèses sur les raisons et les conséquences des évolutions non souhaitées.

Grâce à l'élaboration de la stratégie opérationnelle du SDTGR, l'étape de la définition des problèmes est déjà terminée. Le SDTGR est défini comme un « document vivant ». De nouveaux thèmes et domaines d'intervention pourront donc à l'avenir être intégrés dans le document. Dans ce cadre, il est important de définir des modalités d'évolution du SDTGR (et le rôle du CCDT en la matière) et de délimiter davantage les objectifs et les domaines d'intervention de la stratégie opérationnelle.

Recommandation 1 : Définir les modalités d'inclusion de nouveaux thèmes et projets.

La stratégie opérationnelle comprend des mesures et des projets qui ont été élaborés dans le cadre de la durée du projet SDTGR / REKGR Interreg. Les membres du CCDT ont formulé des thèmes, des actions et des priorités. A l'avenir, de nouveaux thèmes peuvent devenir pertinents et de nouveaux domaines politiques peuvent être développés, ce qui justifierait un élargissement de la stratégie opérationnelle ou l'intégration de nouveaux projets. Les modalités et les mécanismes de ces ajouts à la stratégie opérationnelle et à la vision future portée par le SDTGR pourraient être élaborés par le CCDT.

Recommandation 2 : Limiter l'objectif de développement d'un espace métropolitain transfrontalier polycentrique à l'espace métropolitain central autour de Luxembourg.

La logique spatiale du SDTGR différencie trois niveaux, la Grande Région dans son ensemble, l'espace métropolitain central autour du Luxembourg et les territoires transfrontaliers de proximité. L'objectif de développement d'un espace métropolitain transfrontalier polycentrique pourrait être limité au niveau spatial de l'espace métropolitain central autour du Luxembourg dans le cadre du SDTGR. Cela permettrait d'éviter toute confusion et de mettre en évidence la nécessité d'un développement équilibré au sein de l'espace.

3.1.2 Conception des politiques

La conception des politiques recouvre la définition des interventions publiques. Sur la base de la définition du problème, des connaissances et de l'expérience des experts de l'administration et des décideurs, des mesures publiques sont élaborées pour résoudre les problèmes de manière efficace et efficiente. Pour ce faire, des objectifs concrets sont définis.

La stratégie opérationnelle du SDTGR constitue une politique publique visant à résoudre des problèmes transfrontaliers concrets et à exploiter des synergies par le biais de la coopération transfrontalière. L'élaboration de la stratégie opérationnelle est en principe terminée, mais des potentiels ont été identifiés qui permettent de préciser la stratégie. Concrètement, le besoin de délimiter davantage la fonction de la stratégie opérationnelle et celle du futur SDTGR a été identifié afin de réduire les divergences d'interprétation. Afin de renforcer la compatibilité des politiques régionales et nationales



avec les stratégies transfrontalières, un « Check de la Grande Région » peut être introduit. La coordination entre les politiques régionales et nationales peut également être réalisée par des groupes de travail informels, ce qui a été expérimenté dans certaines parties de la Grande Région lors de l'élaboration du SDTGR.

Recommandation 3 : Délimiter davantage la fonction du SDTGR et les étapes intermédiaires afin de réduire les interprétations divergentes.

Au sein de la Grande Région et entre les membres du CCDT, il existe différentes compréhensions de la fonction, du caractère obligatoire et des objectifs du SDTGR. Certains acteurs considèrent le SDTGR comme un cadre stratégique pour la coopération transfrontalière. D'autres membres voient le SDTGR comme un cadre de résolution de questions transfrontalières concrètes. D'autres encore considèrent le SDTGR comme le résultat d'une expertise qui met en évidence les marges de manœuvre transfrontalières. En outre, les avis divergent sur la fonction de la vision d'avenir du SDTGR et de la stratégie opérationnelle. Une délimitation plus précise des étapes de travail et de la fonction des résultats élaborés pour les versants de la Grande Région peut éviter des conflits d'interprétation. Pour ce faire, on pourrait recourir au langage développé en commun, afin de rendre le SDTGR plus tangible pour les acteurs externes.

Recommandation 4 : Un « Check de la Grande Région » permettrait d'intégrer davantage les enjeux transfrontaliers l'aménagement local.

Dans les systèmes d'aménagement du territoire de la Grande Région, les thèmes du SDTGR sont intégrés dans la mise à jour ou l'actualisation des stratégies. En revanche, il est rare de rencontrer une implication des acteurs de la coopération transfrontalière dans l'élaboration des plans d'occupation des sols des communes de la Grande Région. Afin d'orienter davantage la planification appliquée vers la maîtrise des thèmes transfrontaliers, un « Check de la Grande Région » pourrait être introduit dans le cadre des phases de consultation. L'objectif serait de sensibiliser les communes disposant d'une compétence en matière d'aménagement à certains aspects transfrontaliers de la planification de l'occupation des sols et ainsi de les prendre éventuellement en compte dans la politique d'aménagement communale.

Recommandation 5 : Les groupes de travail intersectoriels et multi-niveaux au sein des différentes entités membres de la Grande Région sont des structures de gouvernance éprouvées pour accompagner la mise en œuvre du SDTGR.

Des groupes de travail informels, composés de différentes institutions publiques, peuvent faciliter la transformation future du SDTGR et la mise à jour de la stratégie opérationnelle. De tels groupes de travail pourraient élaborer des avis dans le cadre de l'élaboration des prochains documents liés au SDTGR, jouer un rôle dans la mise en œuvre du SDTGR et assurer la cohérence interne et externe des mesures. Il appartient aux décideurs politiques des différents versants de la Grande Région de décider quelles institutions devraient être intégrées dans de tels groupes de travail. En Wallonie, un tel groupe de travail informel a déjà été expérimenté avec succès dans le cadre de l'élaboration du SDTGR.



3.1.3 Adoption de la politique

L'adoption de la politique permet l'intégration de celle-ci dans l'ensemble des instruments publics à disposition. Dans le cadre de ce processus, des conditions cadres et des activités sont définies afin d'atteindre les objectifs fixés.

La stratégie opérationnelle a été adoptée par les ministres sectoriels de la Grande Région en janvier 2021. Les recommandations développées visent à préparer et à simplifier la mise en œuvre des mesures. Le langage commun adopté dans le cadre du projet SDTGR / REKGR permet d'élaborer des recommandations d'actions concrètes. Pour la mise en œuvre des mesures, le Sommet de la Grande Région peut faire du SDTGR un document politique contraignant et augmenter ainsi sa valeur politique. Le niveau politique joue également un rôle important dans la résolution des problèmes sectoriels : des négociations et de nouvelles formes de concertation intersectorielle peuvent remédier aux déséquilibres transfrontaliers en créant des situations dites « gagnant-gagnant » (« Win-Win »). La stratégie peut être rendue encore plus opérationnelle par des recommandations de procédures qui s'appuient sur les connaissances implicites du CCDT. Certaines des mesures opérationnelles peuvent déjà être mises en œuvre à court terme par le biais de projets, tandis que d'autres nécessitent une concertation et une définition plus poussées de la part du CCDT. Des approches expérimentales ou innovantes, telles que de nouvelles constellations de projets ou de nouveaux instruments, comme le Mécanisme transfrontalier européen (ECBM), peuvent aider à cet égard. Pour la mise en œuvre des mesures par le biais de projets, l'implication des communes de la Grande Région est un facteur important, car elles disposent des instruments exécutifs.

Recommandation 6 : Utiliser le langage commun du projet SDTGR pour formuler des recommandations d'action pour la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle.

Dans le cadre du projet Interreg SDTGR, une terminologie commune des termes d'aménagement du territoire et de planification a été définie. Pour la mise en œuvre des mesures de la stratégie opérationnelle, d'autres acteurs sectoriels des versants de la Grande Région coopéreront également entre eux. Etant donné que certains de ces acteurs ne sont pas impliqués dans l'élaboration du SDTGR, il serait utile de compléter les mesures par des recommandations d'action du CCDT. Pour les mesures ou les objectifs, il est possible de formuler des textes et des mots-clés concrets en utilisant les termes et les instruments habituels dans la langue du pays. Ainsi, le SDTGR pourrait être adopté plus facilement dans les versants de la Grande Région (par exemple au Luxembourg : « CDA » ; en Rhénanie-Palatinat : « Ober- und Mittelzentrum »).

Recommandation 7 : Un caractère plus contraignant du SDTGR peut être obtenu par le biais du Sommet de la Grande Région.

Afin de déployer les effets attendus, les membres du CCDT estiment que le SDTGR peut devenir plus contraignant. Les mesures opérationnelles du SDTGR concernent un large éventail de thèmes qui se situent en partie en dehors des domaines d'intervention des membres en matière d'aménagement du territoire et de développement rural. De plus, les plans d'aménagement et de développement du territoire n'ont pas de caractère contraignant dans certains versants de la Grande Région. Pour la mise



en œuvre du SDTGR, le CCDT est donc tributaire de la collaboration d'autres acteurs (p.ex. d'autres groupes de travail, institutions, communes). Afin d'augmenter la volonté de collaboration, le Sommet de la Grande Région pourrait communiquer le SDTGR à toutes les politiques sectorielles concernées en tant que document directeur, ou l'adopter en tant qu'agenda politique, voire même le rendre contraignant. Cela permettrait de renforcer le SDTGR à tous les niveaux et le long de toutes les politiques sectorielles.

Recommandation 8 : Renforcer les échanges intersectoriels entre les groupes de travail et les décideurs politiques lors de l'examen des déséquilibres territoriaux.

Seize groupes de travail thématiques sont actifs dans le cadre du Sommet de la Grande, le CCDT ayant une approche intégrative et spatiale. Pour certains risques et potentiels transfrontaliers du SDTGR, la structure de gouvernance des groupes de travail sectoriels pourrait être rompue, au profit d'une approche intégrée. Dans ce contexte, des situations intersectorielles « gagnant-gagnant » (« Win-Win ») peuvent être identifiées grâce à l'examen et à la négociation simultanés de plusieurs secteurs. Malgré un développement déséquilibré dans un secteur, des mesures peuvent être prises dans un autre secteur pour compenser le déséquilibre. De cette manière, certaines disparités territoriales observées dans la Grande Région pourraient être mieux compensées. Pour ce faire, de nouvelles structures de gouvernance (temporaires) devraient être expérimentées dans le cadre du Sommet de la Grande Région ou des conférences des ministres sectoriels. De telles structures pourraient être composées de différents représentants des groupes de travail sectoriels et des ministres sectoriels ou de leurs représentants afin de permettre des négociations politiques interministérielles sur certains déséquilibres transfrontaliers.

Recommandation 9 : Opérationnaliser la stratégie opérationnelle par des recommandations de procédure.

Hormis la liste des projets, les mesures de la stratégie opérationnelle ne sont pas concrétisées par des instructions de mise en œuvre ou des instruments concrets. Afin de simplifier la mise en œuvre des mesures, des recommandations de procédure pourraient être élaborées par le CCDT. De telles recommandations peuvent s'appuyer sur les bonnes pratiques en matière de gestion des approches/projets transfrontaliers passés dans la Grande Région et proposer des mesures concrètes et des responsabilités pour la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle, comme par exemple des obligations de financement, l'élaboration d'un plan transfrontalier commun, ou la création d'un organe technique ou de comités de pilotage, etc.

Recommandation 10 : Institutionnaliser les approches de coopération réussies par des instruments transfrontaliers.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de la stratégie opérationnelle, il peut parfois s'avérer utile de créer de nouveaux instruments transfrontaliers, tels qu'un groupement européen de coopération territoriale (comme le GECT Alzette-Belval) ou un eurodistrict (comme l'Eurodistrict SaarMoselle). Cela permet de mieux délimiter géographiquement les potentiels ou les risques transfrontaliers et de les traiter dans un cadre institutionnel prédéfini. Certaines tâches de coopération transfrontalière dans le



cadre du SDTGR pourraient ainsi être déléguées à ces nouvelles institutions. Certaines mesures opérationnelles pourraient être mises en oeuvre par de tels instruments transfrontaliers.

Recommandation 11 : Reconnaître les différents rythmes de mise en oeuvre des mesures de la stratégie opérationnelle du SDTGR.

Plusieurs mesures opérationnelles peuvent être mises en oeuvre à court et moyen terme par le biais de projets Interreg ou d'actions communes. D'autres mesures opérationnelles nécessitent une coopération plus poussée dans le cadre de CCDT, car il serait prématuré de lancer des actions. Par exemple, des échanges supplémentaires, la réalisation d'études, ou le développement d'une stratégie partielle pourraient permettre de définir davantage certaines mesures opérationnelles. C'est pourquoi, dès l'adoption de la politique, une distinction pourrait être faite entre les mesures opérationnelles et les projets "mûrs", pour lesquels une mise en oeuvre rapide des projets est souhaitable, et les autres mesures, pour lesquelles un temps supplémentaire de réflexion et d'échange est nécessaire.

Recommandation 12 : Permettre et encourager les approches innovantes et expérimentales pour la mise en oeuvre du SDTGR et des mesures de la stratégie opérationnelle.

La coopération transfrontalière dans la Grande Région s'ancre dans une longue histoire de collaboration entre institutions. Malgré ce capital coopératif et la bonne mise en réseau qui en résulte, des obstacles frontaliers subsistent, dus aux différentes structures des systèmes d'aménagement du territoire et des politiques sectorielles. La mise en oeuvre du SDTGR doit donc s'appuyer sur des approches innovantes ou expérimentales.. Dans le meilleur des cas, de telles approches peuvent conduire au développement de nouveaux instruments transfrontaliers (p. ex. via le futur Mécanisme Européen transfrontalier). Toutefois, dans certains cas, les approches expérimentales ou innovantes peuvent également conduire à l'échec, raison pour laquelle on pourrait également accorder un droit à l'erreur (« right to make mistakes ») dans le contexte de l'aménagement du territoire transfrontalier. Dans de tels cas, il est important de procéder à une évaluation afin de pouvoir tirer des enseignements sur les expériences menées.

Recommandation 13 : Ancrer le niveau communal dans l'organisation institutionnelle de la Grande Région et l'impliquer dans le développement d'instruments.

L'expérience acquise lors de l'élaboration du schéma de développement de la Haute Vallée de la Moselle (EOM) montre qu'il est important d'associer systématiquement les communes ou les groupements de communes à l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie d'aménagement du territoire ou de planification régionale. Les communes situées dans la zone d'influence des régions frontalières coopèrent souvent déjà au niveau transfrontalier dans le cadre de processus de concertation informels ou d'instruments (GECT, parcs naturels, EOM, etc.) sur de nombreux thèmes. L'implication des acteurs locaux permet de prendre en compte ces thèmes transfrontaliers et les expériences communales. Il en résulte un effet positif sur la mise en oeuvre de projets et sur l'appropriation des concepts stratégiques par les communes. L'aménagement du territoire formel et informel de la Grande Région ne dispose guère d'instruments propres. Dans la mise en oeuvre du SDTGR, les acteurs de l'aménagement du territoire dépendent donc également du soutien direct des communes. Il est donc



nécessaire de mieux reconnaître le rôle des communes et de mettre sur un pied d'égalité les niveaux communal, régional et national au sein de l'institution de la Grande Région. Les communes pourraient ainsi être davantage ancrées dans l'organisation institutionnelle de la Grande Région, en leur accordant à court terme une fonction consultative au sein des organes de la Grande Région responsables de la mise en œuvre du SDTGR et en leur accordant également à moyen ou long terme un rôle institutionnalisé au niveau de la Grande Région.

Recommandation 14 : Compléter les formulaires de demande de projet au programme Interreg de la Grande Région par une question spécifique au SDTGR.

Le formulaire de candidature pour les projets Interreg peut être complété par une question sur la contribution du projet à la mise en œuvre du SDTGR. Cette question pourrait porter sur les mécanismes de coopération prévus entre les acteurs du projet. Concrètement, il pourrait être demandé aux porteurs de projets d'expliquer comment ces mécanismes contribuent à générer des résultats afin de mettre en œuvre les mesures de la stratégie opérationnelle. La réponse à cette question pourrait être obligatoire sans avoir d'impact sur l'évaluation du projet. Les informations fournies par les projets faciliteraient le suivi de la mise en œuvre du SDTGR, car les projets seraient ainsi amenés à déterminer s'ils contribuent à la réalisation des objectifs du SDTGR, dans quelle mesure et par quelles biais.

3.1.4 Mise en œuvre

Des mesures et des projets concrets permettent de remédier progressivement aux problèmes et de produire des effets positifs.

De nombreuses mesures et projets ont déjà été identifiés dans le cadre de la stratégie opérationnelle du SDTGR. Les recommandations visent à simplifier davantage la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle. Certaines mesures ne nécessitent pas de coopération transfrontalière, mais reposent sur des mesures parallèles dans les différents versants de la Grande Région. Une concertation régulière entre les acteurs responsables permet de réduire les conflits d'objectifs. En principe, la coopération entre le CCDT et les autres groupes de travail du Sommet de la Grande Région est nécessaire pour mettre en œuvre la stratégie opérationnelle. Une adaptation des méthodes de travail de tous les groupes de travail peut conduire à ce que les projets soient générés de manière plus proactive et mis en œuvre par les groupes de travail eux-mêmes. Globalement, la mise en œuvre du SDTGR nécessite une plus grande participation des acteurs qui n'ont pas été impliqués dans son élaboration jusqu'à présent. Le programme Interreg peut être utilisé pour promouvoir des projets du SDTGR à court terme, mais d'autres instruments seraient nécessaires pour soutenir la participation à Interreg ou pour mettre en œuvre des projets d'importance transfrontalière hors Interreg. Un travail d'information pourrait être réalisé afin d'attirer davantage l'attention sur la coopération transfrontalière par le biais du CCDT et convaincre les acteurs à d'autres niveaux et dans d'autres domaines politiques quant à l'importance du SDTGR.

Recommandation 15 : Organiser des concertations régulières entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de mesures opérationnelles.



Certaines actions de la stratégie opérationnelle transfrontalière impliquent des initiatives parallèles à mettre en œuvre dans chaque versant de la Grande Région. C'est par exemple le cas de l'action opérationnelle « coordonner et accompagner les stratégies promouvant le multilinguisme et la mobilité transfrontalière », sous laquelle des adaptations pourraient être menées dans les systèmes éducatifs respectifs des différents versants. Ces mesures peuvent poursuivre le même objectif, mais ne s'appuient pas nécessairement sur la coopération transfrontalière. Afin d'augmenter la cohérence des mesures mises en œuvre, des concertations régulières peuvent être prévues. Ces possibilités d'échanges formels ou informels entre les acteurs de la mise en œuvre permettent une coordination et des échanges d'expériences, tout en évitant les conflits d'objectifs.

Recommandation 16 : Pour une mise en œuvre et un suivi réussi du SDTGR, le CCDT peut collaborer avec d'autres groupes de travail.

De nombreuses mesures opérationnelles du SDTGR concernent des domaines qui ne se trouvent pas dans la sphère d'influence directe du CCDT. Pour la mise en œuvre de ces mesures, il est donc nécessaire de coopérer et d'échanger avec les 15 autres groupes de travail du Sommet de la Grande Région. Chaque action opérationnelle nécessite une coopération entre différents groupes de travail. C'est pourquoi le CCDT pourrait renforcer sa fonction de coordination entre les groupes de travail du Sommet de la Grande Région et jouer le rôle de chef de file et de délégataire. Ceci nécessite un renforcement des compétences du CCDT et une augmentation des ressources qui lui sont allouées par le Sommet de la Grande Région.

Recommandation 17 : Optimiser le fonctionnement des groupes de travail du Sommet de la Grande Région afin de générer ou de mettre en œuvre des projets plus proactifs.

Les projets sont en partie délégués par les groupes de travail du Sommet de la Grande Région à d'autres acteurs et institutions transfrontalières. Une adaptation des compétences et des procédures des groupes de travail du Sommet de la Grande Région peut conduire à renforcer leur rôle dans la mise en œuvre et la réalisation des objectifs du SDTGR. Concrètement, les groupes de travail pourraient être davantage impliqués dans l'émergence et la mise en œuvre de projets pertinents, notamment en ce qui concerne le SDTGR.

Recommandation 18 : Mettre en place des procédures de participation pour l'élaboration des mesures de mise en œuvre et des projets du SDTGR.

La stratégie opérationnelle transfrontalière est complétée par une liste de projets développée par les membres du CCDT. Cette liste contient également des projets qui ont été collectés par le biais d'un appel lancé dans le cadre du projet Interreg SDTGR / REKGR. Grâce aux projets ainsi préparés, une partie de la stratégie opérationnelle peut déjà être mise en œuvre. Selon les informations des membres du CCDT, certains projets ont été développés jusqu'à présent sans l'implication des partenaires désignés du projet, c'est-à-dire sans vérification de la motivation des partenaires mentionnés à s'impliquer. Ainsi, la mise en œuvre des projets n'est pas assurée. Des procédures de participation avec des acteurs sectoriels, des acteurs de la coopération transfrontalière, des partenaires de projet désignés et des communes, en collaboration avec des bailleurs de fonds, pourraient mettre en évidence d'autres



voies de mise en œuvre pour la réalisation à court terme du SDTGR. De même, cela permettrait d'élargir et d'actualiser la liste des projets.

Recommandation 19 : Utiliser le soutien du programme Interreg VI-A Grande Région pour promouvoir des projets de mise en œuvre à court terme du SDTGR.

Dans toutes les entités membres de la Grande Région, la stratégie opérationnelle et le SDTGR sont intégrés de différentes manières dans les plans de développement territorial et les documents d'aménagement du territoire. Cela permet une mise en œuvre des objectifs à moyen et long terme. Les instruments d'aménagement du territoire ne sont souvent pas adaptés à la mise en œuvre des objectifs du SDTGR à court terme, en raison de processus et de procédures visant principalement des transformations de long terme. Afin de permettre néanmoins la mise en œuvre à court terme de mesures clés, des projets peuvent être soutenus à l'aide du programme Interreg Grande Région. Pour ce faire, des structures adaptées du programme Interreg sont nécessaires, pour conseiller les partenaires de projet et les mettre en contact avec les autorités régionales compétentes pour la mise en œuvre de l'action opérationnelle. De nombreux partenaires de projets potentiels, identifiés lors de la première sélection de projets, ne disposent pas de budgets leur permettant de mettre en œuvre un projet Interreg. Il est donc important de prévoir un taux d'aide adéquat pour les mesures de mise en œuvre du SDTGR, par exemple via des programmes d'aide nationaux, régionaux ou sectoriels qui cofinancent la participation à des projets Interreg de mise en œuvre du SDTGR. L'objectif 5 spécifique à Interreg du programme Interreg VI-A de la Grande Région pour la période de programmation 2021-2027 offre de bonnes opportunités pour la mise en œuvre de projets SDTGR. Dans le cadre de l'objectif politique 5 « Une Europe plus proche des citoyens » et de l'objectif 1 spécifique à Interreg « Une meilleure gouvernance de la coopération », il sera possible à l'avenir de mettre en œuvre des projets dans des zones frontalières fonctionnelles transfrontalières prédéfinies via des stratégies intégrées. Cela permettra de réduire les obstacles administratifs et juridiques concrets et de renforcer les échanges entre les habitants. Plusieurs zones transfrontalières de ce type sont actuellement en cours d'identification.

Recommandation 20 : Promouvoir une articulation plus étroite entre l'aménagement du territoire transfrontalier et l'attribution des aides nationales et régionales au sein des régions ou pays de la Grande Région.

Les programmes de soutien européens - en particulier le programme Interreg A Grande Région - offrent un cadre important du point de vue financier pour la mise en œuvre de l'aménagement du territoire transfrontalier, notamment en ce qui concerne le SDTGR. L'expérience montre toutefois que les aides européennes ne suffisent pas à garantir une mise en œuvre systématique des objectifs communs d'aménagement du territoire transfrontalier. Un lien plus étroit entre l'aménagement du territoire transfrontalier et l'attribution de subventions nationales et régionales pourrait donc être encouragé. Cela pourrait par exemple être rendu possible par l'introduction d'options d'aide pour l'attribution de subventions publiques pour des projets transfrontaliers ayant un impact sur le territoire.

Recommandation 21 : Préparer le travail de communication pour l'information du public sur le SDTGR au niveau du CCDT.

Version : 23 décembre 2021

Rapport final du projet de soutien à la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle du SDTGR par l'élaboration de cartes et de recommandations pour la mise en œuvre du SDTGR dans les documents de planification des différents versants de la Grande Région



La communication sur la mise en œuvre du SDTGR constitue une étape importante pour mieux faire connaître au public les thèmes et les potentiels de la stratégie opérationnelle transfrontalière. Même si le travail de communication doit être adapté d'un point de vue linguistique et thématiques aux spécificités de chacun des versants, il semble judicieux de concevoir la communication sur le SDTGR au niveau du CCDT. Il pourrait s'agir par exemple d'un langage graphique commun, de la préparation de modèles ou de cartes communes représentant des éléments théoriques et appliqués du SDTGR. Les institutions de la Grande Région, par exemple le Secrétariat du Sommet de la Grande Région, pourraient apporter leur soutien à cet égard.

3.1.5 Suivi

La mise en œuvre de mesures et d'autres facteurs modifient la situation socio-économique d'une région. Le suivi permet de rester informé des changements et de l'avancement des mesures afin de permettre des ajustements fins lors de la mise en œuvre des politiques.

La stratégie opérationnelle du SDTGR est actuellement en phase de mise en œuvre. Les premières idées pour un suivi de mise en œuvre ont déjà été définies dans le cadre du projet Interreg SDTGR/REKGR et peuvent être développées. Le suivi a deux dimensions principales. Il s'agit d'une part, de la documentation des obstacles rencontrés, des succès et des approches efficaces en lien avec la mise en œuvre. Les connaissances implicites ainsi acquises peuvent être utilisées pour continuer à adapter la mise en œuvre et les mécanismes utilisés. D'autre part, le suivi permet d'observer l'espace. Avec le SIG-GR, le CCDT dispose déjà d'un instrument d'observation des dynamiques spatiales qui fonctionne très bien. Le suivi de certains aspects du SDTGR peut être assuré par cet outil.

Recommandation 22 : Documenter et communiquer les obstacles, les succès et les approches efficaces de la coopération transfrontalière pour le SDTGR.

La Grande Région dispose d'une forte densité d'institutions travaillant au niveau transfrontalier. La coopération transfrontalière permet d'exploiter des potentiels et de prévenir des risques, ce qui ne serait pas possible par des mesures individuelles. Par ailleurs, il existe des obstacles frontaliers qui rendent le travail transfrontalier plus difficile. Afin de mieux illustrer la valeur ajoutée du SDTGR, il serait possible de présenter des exemples de réussite et des approches de coopération qui ont conduit au succès. Les possibilités de capitaliser les mesures réussies seraient par exemple une labellisation des projets qui sont le fruit du SDTGR ou un recensement structuré des obstacles, des procédures, des expériences et des résultats. Cela permettrait de convaincre les acteurs sectoriels qui, jusqu'à présent, ne travaillent que peu ou pas du tout au niveau transfrontalier, de devenir plus actifs au niveau transfrontalier. La documentation des approches efficaces permettrait par ailleurs la sauvegarde des connaissances implicites élaborées par les acteurs de la Grande Région.

Recommandation 23 : Poursuivre et approfondir les activités du SIG-GR.

Avec le SIG-GR, le Sommet de la Grande Région et les groupes de travail thématiques disposent d'un instrument d'observation du territoire qui fournit des informations sur de nombreux aspects. Le travail du SIG-GR est considéré comme très utile par les membres du CCDT et doit être poursuivi. À l'avenir,



l'observation du territoire permettrait également de rendre compte du degré de mise en œuvre du SDTGR ou de certaines de ses mesures opérationnelles. Pour y parvenir, le SIG-GR a besoin de ressources adéquates pour remplir cette fonction. Les ressources peuvent être mises à disposition de différentes manières, par exemple une augmentation des moyens (financiers, humains) qui lui sont alloués, une intensification de la coopération entre les services géomatiques compétents, etc.

3.1.6 Évaluation

Une fois les mesures terminées ou à des moments précis du cycle, l'évaluation de la politique publique peut fournir des informations sur les potentiels de changement. Il est ainsi possible de rendre compte des améliorations possibles afin d'atteindre les objectifs plus efficacement à l'avenir.

Une (ou plusieurs) évaluation(s) de mise en œuvre du SDTGR pourraient être discutée(s) et planifiée(s) dès aujourd'hui au niveau du CCDT afin de fournir des informations sur les potentiels d'adaptation à l'avenir. L'observation par des experts externes offre une perspective neutre des points de repère pour des discussions futures au sein du CCDT.

Recommandation 24 : Les évaluations de mise en œuvre peuvent fournir des informations sur les besoins d'adaptation de la stratégie opérationnelle.

La stratégie opérationnelle transfrontalière du SDTGR comprend de nombreuses mesures concrètes. Afin de rendre compte de la mise en œuvre de ces mesures et de vérifier la pertinence de long terme de la stratégie opérationnelle, des évaluations pourraient être réalisées régulièrement. De telles évaluations pourraient être réalisées par des experts externes dans le cadre d'un suivi régulier. Les multiples informations provenant des systèmes d'aménagement du territoire concernant le SDTGR pourraient être collectées à cette occasion afin d'élaborer des recommandations pour la suite de la mise en œuvre. Même après le développement d'une vision pour le SDTGR, une évaluation de la mise en œuvre pourrait être utilisée pour adapter la stratégie opérationnelle à la vision. Une telle évaluation fournit la base pour des discussions communes sur les étapes suivantes de la mise en œuvre, qui pourraient par exemple être discutées dans le cadre de conférences régionales. De même, les approches de mise en œuvre efficaces pourraient être identifiées et documentées. Un suivi aurait en outre pour effet secondaire de renforcer la responsabilité des partenaires de la Grande Région dans la mise en œuvre du SDTGR.



3.2 Recommandations pour la mise en œuvre dans les versants de la Grande Région

La place et l'importance du SDTGR et de la stratégie opérationnelle transfrontalière varient fortement entre les versants de la Grande Région. Ceci se reflète dans les recommandations formulées aux régions partenaires. En outre, certaines recommandations formulées pour une partie de la Grande Région ont été dans la partie précédente pour la Grande Région dans son ensemble. Ces facteurs expliquent les différences dans le nombre de recommandations émises pour les différents versants régionaux présentées ci-dessous. Le nombre différent de recommandations pour les différentes sous-régions n'est donc pas une indication du degré de mise en œuvre ou de compatibilité des systèmes d'aménagement du territoire avec le SDTGR.

3.2.1 Recommandations de mise en œuvre pour le Luxembourg

Au Luxembourg, le SDTGR sera désormais repris dans l'élaboration du nouveau PDAT. L'aménagement du territoire luxembourgeois s'appuie déjà sur une longue tradition de coordination et d'échange transfrontaliers. De nombreux acteurs du pays, à tous les niveaux, travaillent déjà sur des thèmes de coopération transfrontalière dans l'esprit du SDTGR, avec un potentiel supplémentaire de mise en réseau et de complémentarité (p.ex. « Luxembourg in Transition », CIPU).

Recommandation 25 : Circonscrire les thèmes du SDTGR et le champ d'intervention à d'autres processus politiques au Luxembourg.

Au Luxembourg, le processus « Luxembourg in Transition » est actuellement en cours. Des équipes d'experts internationaux développent une vision territoriale pour la région fonctionnelle du Luxembourg à l'horizon 2050. L'objectif est de permettre un développement décarboné et résilient dans la région. De nombreux objectifs du processus coïncident avec les objectifs du SDTGR, mais des conflits d'objectifs peuvent survenir dans la mise en œuvre de cette politique nationale et de la politique du SDTGR. Pour éviter cela, les objectifs et les mesures pourraient être coordonnés en interne. En matière de communication externe, le ministère luxembourgeois pourrait utilement informer les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du SDTGR de la complémentarité des deux processus (LIT et SDTGR) notamment sur le plan géographique (la « Région fonctionnelle Luxembourg » recoupant largement le « niveau de l'espace métropolitain central autour de Luxembourg »).

Recommandation 26 : Les stratégies de développement local bilatérales peuvent faciliter la coopération transfrontalière entre les communes le long de la frontière luxembourgeoise.

De nombreuses mesures opérationnelles du SDTGR concernent la région fonctionnelle autour du Luxembourg. Dans cet espace fonctionnel transfrontalier, de nombreux thèmes sont pertinents et sont abordés par des politiques nationales. Ces thèmes sont par exemple les transports en commun et la mobilité, les pôles de développement, l'éducation et la formation continue, la transition énergétique ou les services d'intérêt général. Afin de traiter ces thèmes et de les intégrer davantage dans la planification des communes, des stratégies transfrontalières spatiales intergouvernementales pourraient être



développées dans les espaces frontaliers. Dans le cadre de telles stratégies bilatérales, des concertations et des mesures seraient rendues possibles au niveau local entre les décideurs pour exploiter les potentiels de développement locaux ou pour maîtriser les risques. L'implication des acteurs régionaux ou nationaux de l'aménagement du territoire permettrait de mettre en œuvre des mesures pour lesquelles les acteurs locaux ne peuvent pas disposer de ressources. Il serait également possible d'accroître l'intérêt politique pour le SDTGR en le différenciant géographiquement.

3.2.2 Recommandations de mise en œuvre pour la Wallonie

En Wallonie, un groupe de travail informel a déjà coordonné les intérêts de différents acteurs sectoriels pour l'élaboration du SDTGR. Il existe donc déjà des structures informelles qui pourraient jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle en Wallonie. Il existe des potentiels de mise en réseau pour la coordination entre la commune francophone et la commune germanophone, ainsi que pour le développement de la communication sur le SDTGR.

Recommandation 27 : Clarifier la fonction et le rôle du SDTGR en tant qu'instrument d'avenir de la coopération transfrontalière pour les acteurs locaux le long de toutes les régions frontalières belges.

Les actions d'information et de sensibilisation sur le SDTGR ont été menées en Wallonie au niveau régional et intrarégional et ont touché de nombreux organismes publics et parapublics. Le travail de sensibilisation s'est concentré sur la zone frontalière avec le Grand-Duché de Luxembourg, et a donc principalement ciblé la province belge de Luxembourg au détriment des communes du sud-est de la région liégeoise, où le SDTGR est moins connu. Dans le cadre de la mise en œuvre du SDTGR, il est possible que des mesures soient mises en œuvre dans ces zones, où vivent environ 10.000 frontaliers. Il convient donc d'accorder une attention particulière à ces zones dans le cadre du travail d'information.

Recommandation 28 : Intégrer les structures inter-communales existantes en Belgique et les structures transfrontalières en tant qu'acteurs centraux dans la mise en œuvre du SDTGR.

Il existe de nombreuses structures publiques intra-communales dans les régions belges frontalières avec l'Allemagne, la France et le Luxembourg, qui assument les tâches communales pour leurs membres. Les structures 'IDELUX', 'Aqualis' dans la région des Veviers et 'GREOVA' dans la région Ourthe-Vesdre en sont des exemples. En outre, il existe des structures transfrontalières intra-communautaires, comme le Parc naturel des Hautes Fagnes Eifel. Ces institutions pourraient servir de lien entre le niveau communal et le niveau régional en Wallonie pour la mise en œuvre du SDTGR. Des structures équivalentes existent de l'autre côté de la frontière, par exemple les parcs naturels du Luxembourg au nord du pays.

Recommandation 29 : Créer des mécanismes de concertation pour la mise en œuvre du SDTGR entre la communauté germanophone et la communauté francophone (Fédération Wallonie-Bruxelles).



Le chef de file pour la représentation des intérêts belges dans les groupes de travail informels du Sommet de la Grande Région est la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui représente officiellement la Communauté française. Cette organisation est due à la répartition des compétences en matière d'aménagement du territoire en Wallonie. De ce fait, de nombreux thèmes, tels que la mobilité, l'environnement, l'énergie, le développement économique, qui concernent le SDTGR, continueront à être traités au niveau régional par le 'Service Public de Wallonie'. Depuis 2020, la Communauté germanophone dispose également de ses propres compétences dans le domaine de l'aménagement du territoire, par exemple à travers la stratégie « Ostbelgien leben 2040 ».

Des mécanismes de concertation interne entre les acteurs des communautés francophone et germanophone permettraient d'accroître la cohérence et la complémentarité des mesures de mise en œuvre du SDTGR. Pour de telles concertations, les barrières linguistiques doivent être prises en compte et surmontées. De même, cela permettrait de mettre davantage l'accent sur les préoccupations de l'espace transfrontalier entre la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne pour la mise en œuvre du SDTGR. Un tel format entre les deux communautés fonctionne déjà dans le cadre des concertations BeNeLux en préparation des sommets européens.

Recommandation 30 : Le groupe de travail informel qui accompagne en Wallonie le processus d'élaboration du SDTGR peut également jouer le rôle d'acteur central dans la mise en œuvre.

En Wallonie, un groupe de travail informel, composé de différentes institutions publiques wallonnes, a accompagné l'élaboration du SDTGR. Ce groupe de travail a également élaboré les prises de position wallonnes sur le SDTGR. Dans le cadre de la mise en œuvre du SDTGR, ce groupe de travail devrait jouer un rôle moteur. Ceci peut être réalisé par exemple par la définition de compétences précises et la création d'une structure formelle.

Recommandation 31 : La mise en réseau bilatérale entre la Wallonie et le Luxembourg est, pour certains thèmes, plus efficace qu'une mise en réseau au niveau de la Grande Région.

La mobilisation des acteurs politiques régionaux et locaux wallons autour des enjeux liés à la coopération transfrontalière de la Grande Région reste un défi. Lors de la mise en œuvre de mesures similaire à celle du SDTGR, les formats de coopération bilatérale entre la Belgique et le Luxembourg peuvent susciter un intérêt politique plus important que lorsque les mesures sont traitées au niveau de la Grande Région dans son ensemble.

3.2.3 Recommandations de mise en œuvre pour la Lorraine

En Lorraine, tous les niveaux d'administration publique, les départements, la Région Grand Est, la Préfecture Grand Est et les services subordonnés sont concernés par la mise en œuvre de la stratégie opérationnelle. Les communes et les groupements de communes jouent également un rôle central avec ce que l'on appelle les « schémas de cohérence territoriale » (SCoT). Actuellement, le projet de loi « 3DS - différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification » est en cours d'adoption en France, ce qui pourrait donner lieu à une redistribution des compétences en matière d'aménagement



du territoire. Un « proofing » des projets de loi nationaux et régionaux pourrait augmenter la cohérence avec les stratégies transfrontalières.

Recommandation 32 : Le « proofing » transfrontalier (similaire au « Check de la Grande Région ») peut augmenter la cohérence des mesures publiques relatives aux stratégies transfrontalières.

L'introduction d'un « proofing » transfrontalier pourrait être utile pour réduire les obstacles réglementaires et législatifs transfrontaliers. Cela permettrait d'analyser les mesures législatives nationales et les politiques sectorielles de différents niveaux territoriaux afin de déterminer dans quelle mesure elles sont compatibles avec le SDTGR ou d'autres stratégies transfrontalières. Les politiques publiques pourraient ainsi toujours être évaluées en fonction de leur impact sur les stratégies transfrontalières.

3.2.4 Recommandations pour la mise en œuvre en Rhénanie-Palatinat et en Sarre

Les partenaires allemands de l'aménagement du territoire disposent de peu de ressources propres pour assurer une coordination continue de la coopération transfrontalière. Le niveau local de l'aménagement du territoire apparaît mieux placé pour gérer des obstacles concrets et transfrontaliers. Les recommandations doivent être considérées dans ce contexte. Comme c'est le cas pour le concept de développement de la vallée de la Haute Moselle déjà évoqué, des formes institutionnalisées de concertation permettent d'atteindre une plus grande cohérence entre les politiques communales, régionales et nationales en matière de coopération transfrontalière. L'intégration de thèmes transfrontaliers dans les programmes de développement des Länder peut être facilitée par des contributions thématiques spécialisées.

Recommandation 33 : Institutionnaliser la concertation et la coopération entre les acteurs du niveau des Länder et les acteurs du niveau régional et communal.

Dans les Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, les ressources humaines disponibles sont insuffisantes pour assurer un échange régulier entre les acteurs locaux et régionaux de différents secteurs sur les thèmes transfrontaliers. Afin de travailler sur des thèmes transfrontaliers au-delà de l'intégration du SDTGR dans les programmes de développement territorial des Länder, de nouveaux postes pourraient initier et accompagner des processus de concertation et de coopération sur le terrain. Le rôle de tels managers régionaux a déjà été expérimenté avec succès dans le cadre du concept de développement de la vallée de la Haute Moselle (EOM).

Recommandation 34 : L'intégration du SDTGR dans les futurs programmes de développement régional de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat peut être facilitée par des contributions thématiques spécialisées.

Les programmes de développement des Länder de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat sont régulièrement mis à jour. Lors de la mise à jour, de nombreuses analyses sont effectuées, qui génèrent de nouvelles connaissances sur la situation et les tendances, auxquelles les Länder peuvent réagir avec



les instruments de l'aménagement du territoire. Les programmes de développement en vigueur dans les Länder offrent une place à la coopération transfrontalière. Dans le cadre de la préparation de la mise à jour, il est possible d'élaborer des contributions techniques qui donnent un aperçu des acteurs transfrontaliers, des besoins d'action et des solutions potentielles. De telles contributions techniques spécifiques aux frontières pourraient être élaborées par des approches co-créatives avec des acteurs locaux des régions frontalières. Cela permettrait également une première appropriation des objectifs des stratégies transfrontalières (par ex. la stratégie opérationnelle du SDTGR) en vue de leur intégration dans les programmes de développement du Land.

3.2.5 Recommandations de mise en œuvre pour la Rhénanie-Palatinat

Le programme de développement du Land de Rhénanie-Palatinat sera prochainement mis à jour. Les contenus du SDTGR doivent être intégrés dans l'élaboration du programme afin de mettre davantage l'accent sur les régions frontalières. Un échange et une information renforcés des décideurs dans les communes peuvent permettre de mieux mettre en évidence les potentiels du SDTGR pour la concertation transfrontalière. La structure institutionnelle et la répartition des tâches sont constructives et devraient être maintenues.

Recommandation 35 : Renforcer les échanges entre les communautés de planification et les communes afin d'informer et d'évaluer les résultats intermédiaires lors de la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du SDTGR.

La coopération politique informelle avec les communes des communautés de planification, en tant qu'institutions responsables de la mise en œuvre du SDTGR, recèle un grand potentiel de coopération transfrontalière. Grâce à un meilleur flux d'informations au sein des communautés de planification et à des formats de concertation participative, le SDTGR peut être davantage présenté aux communes peuvent être amenées à s'approprier le SDTGR. Les retombées potentielles des stratégies transfrontalières pour les communes peuvent ainsi être présentées. Un tel travail informel de politique régionale peut également être encouragé et développé pendant la phase de mise en œuvre du SDTGR afin d'augmenter la légitimité du SDTGR à long terme et de faciliter sa mise en œuvre au niveau local.

Recommandation 36 : Maintenir l'organisation institutionnelle et la répartition des tâches en Rhénanie-Palatinat sur les thèmes de l'aménagement du territoire.

En Rhénanie-Palatinat, l'aménagement du territoire est actuellement du ressort du Ministère de l'Intérieur et des Sports. Le secrétariat pour les activités liées à la Grande Région dans le domaine du développement territorial est également assuré par le ministère. Pour les deux domaines (aménagement / développement), le ministère est chef de file et coordonne les mesures du Land de Rhénanie-Palatinat en concertation avec les autres ministères spécialisés. Ainsi, l'intégration transfrontalière des ministères spécialisés est clairement réglée sur le plan institutionnel et est considérée comme un succès. Dans la perspective de la mise en œuvre future du SDTGR et de la stratégie opérationnelle en Rhénanie-Palatinat, cette organisation institutionnelle particulière devrait être assurée à l'avenir.



3.2.6 Recommandations de mise en œuvre pour la Sarre

En Sarre, le SDTGR sera intégré au document central d'aménagement du territoire lors de la mise à jour du plan de développement du Land. Pour la mise en œuvre de mesures concrètes, une plus grande coordination entre les acteurs sectoriels et l'autorité chargée de l'aménagement du territoire est nécessaire. Les communes et d'autres ministères sectoriels ont déjà été associés à l'élaboration du SDTGR en Sarre, mais ces acteurs manquent souvent de moyens pour participer à des projets Interreg. Dans ce cas, un soutien matériel et immatériel pourrait aider les partenaires de projet potentiels.

Recommandation 37 : Établir des mécanismes de coordination entre les acteurs sarrois de l'aménagement du territoire, de la planification territoriale et des ministères sectoriels.

Outre le ministère de l'Intérieur, de la Construction et des Sports, d'autres ministères sectoriels de la Sarre et des acteurs transfrontaliers, tels que l'Eurodistrict SaarMoselle ou l'Université de la Grande Région, seront importants pour la mise en œuvre du SDTGR. Afin de coordonner le travail de mise en œuvre au niveau du Land et de faciliter l'élaboration commune de prises de position sur la vision transfrontalière, un groupe de travail informel sur le SDTGR pourrait être créé sur le modèle de la Wallonie. Cela permettrait d'aligner automatiquement les objectifs des acteurs concernés sur les objectifs du SDTGR et de mobiliser les connaissances en matière de coopération transfrontalière.

Recommandation 38 : Ouvrir des possibilités de soutien à la participation des communes aux projets Interreg A Grande Région.

Les communes situées dans la zone frontalière ne disposent souvent pas des ressources financières nécessaires pour participer à un projet Interreg ou pour développer un projet. Pourtant, il existe de nombreuses situations où la coopération transfrontalière pourrait apporter une aide. Afin de permettre à l'avenir la réalisation d'un plus grand nombre de projets porteurs et en vue de simplifier le travail transfrontalier des communes sarroises, des formats de soutien pourraient être développés afin d'encourager la participation des communes aux projets Interreg. Un tel soutien peut prendre différentes formes, par exemple un soutien financier, une aide à l'élaboration de concepts, à la recherche de partenaires et à la mise en réseau par le ministère de l'Intérieur, de la Construction et des Sports. Cela permettrait aux communes sarroises de s'impliquer davantage dans des projets de mise en œuvre du SDTGR.